

Concours de la rentrée au Marché Central

Règlement officiel

(« *Règlement du concours* »)

AUCUN ACHAT REQUIS. Le concours [Concours de la rentrée au Marché Central] (le « concours ») est régi par le présent règlement. En y prenant part, les participants acceptent le présent règlement, y compris les exigences d'admissibilité. Le concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales et est invalide là où la loi l'interdit.

QuadReal Property Group Limited Partnership (« QuadReal ») et certaines de ses sociétés affiliées organisent une série de concours auxquels vous pouvez vous inscrire pour gagner des prix. Chacun des concours (chacun un « concours ») est régi par un règlement propre publié (le « règlement abrégé ») et le règlement officiel (le « présent règlement »). En y prenant part, les participants acceptent le règlement abrégé applicable et le présent règlement, y compris les exigences d'admissibilité. Chaque concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales et est invalide là où la loi l'interdit.

Bien qu'il puisse être communiqué, promu ou administré par un média social ou un service ou site de réseautage tiers, y compris Facebook, Instagram et Twitter (chacun un « service tiers »), tout concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par un service tiers ni associé à un service tiers. Chaque règlement abrégé et le présent règlement peuvent être modifiés à tout moment sans préavis aux participants. QuadReal peut annuler tout concours à tout moment, avec ou sans raison, quelle qu'elle soit.

1. Admissibilité

À moins d'une mention contraire dans le règlement abrégé applicable, chaque concours est ouvert aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité dans la province.

Ne sont pas admissibles les personnes associées à tout concours, notamment les employés, les administrateurs et les dirigeants de QuadReal, tout fournisseur d'un concours en particulier (y compris tout tiers fournissant le ou les prix attribués dans le cadre du concours) et les propriétaires, locataires et occupants du centre commercial identifiés dans le règlement abrégé applicable (ensemble les « partenaires du concours ») ainsi que toutes leurs entités affiliées, de même que leurs administrateurs, directeurs, employés, mandataires, représentants et agences de promotion et de marketing respectifs, les membres de leur famille immédiate et les personnes résidant sous le même toit qu'eux.

2. Durée du concours

Le concours commence le 27 août 2026 à 00 h 00 (HAE) et se termine le 2 septembre 2026 à 23 h 59 (HAE).

QuadReal ne confirmera pas la réception des participations, et aucune preuve de soumission d'une participation ne sera jugée comme une preuve de sa réception. QuadReal n'est pas tenue d'aviser un participant si sa participation est incomplète ou autrement non conforme et peut annuler ou retirer tout concours à tout moment sans préavis aux participants.

3. Mode de participation

AUCUN ACHAT REQUIS. Pendant la durée du concours, les participants s'inscrivent au concours en aimant la publication officielle du concours sur le compte Instagram @lemarchecentral, en suivant ce compte, et en laissant un commentaire répondant à la question posée dans la publication. En cas de litige quant à la personne s'étant inscrite au concours à titre de participant, le titulaire autorisé du compte de média social utilisé pour participer ou lié à la participation sera considéré comme le participant et

devra se conformer au présent règlement. QuadReal se réserve le droit d'exclure de façon permanente toute personne de l'ensemble de ses concours si cette personne ne se conforme pas au règlement abrégé applicable et au présent règlement pour les différents concours organisés par QuadReal. Cette décision revient à QuadReal à son entière discrétion et entrera en vigueur dès l'envoi par QuadReal de l'avis d'exclusion au compte de média social utilisé la dernière fois par la personne pour participer.

4. Prix du concours

Il y aura 1 prix à gagner. Le prix (un « prix ») sera composé d'une carte-cadeau du Marché Central et a une valeur approximative de 500 \$ (cinq cents dollars) CA. Les chances de gagner dépendent du nombre de formulaires de participation admissibles reçus conformément au présent règlement.

5. Conditions relatives aux prix

Les prix sont assujettis aux conditions suivantes :

- a. Tous les coûts liés aux prix sont à la charge des gagnants.
- b. Les prix doivent être acceptés tels quels. Aucune substitution, aucune remise en argent ni aucun échange ne seront effectués.
- c. Les prix ne peuvent être vendus, échangés, transférés, cédés remboursés ni convertis en espèces.
- d. Toute partie non utilisée ou non réclamée des prix sera perdue et n'aura aucune valeur monétaire.
- e. Les partenaires du concours ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'état, à l'adaptation à un usage particulier ou à la qualité marchande des prix et n'assument aucune responsabilité pour les prix perdus, endommagés ou mal acheminés.
- f. QuadReal se réserve le droit de remplacer le ou les prix, en tout ou en partie, par un ou des prix ou des éléments de prix de valeur égale ou supérieure advenant le cas où le ou les prix ou les éléments de prix ne puissent être attribués pour quelque raison que ce soit.

6. Comment gagner

Le gagnant potentiel du concours sera sélectionné par un générateur de nombres aléatoires parmi l'ensemble des participations admissibles reçues (le « participant sélectionné »). QuadReal tentera de communiquer avec le participant sélectionné dans les trois jours ouvrables suivant la fin du concours, soit le 3 septembre 2026 (la « date de contact »), par message privé sur le compte de média social utilisé pour participer. Le participant sélectionné devra fournir une preuve d'identité à la demande de QuadReal.

Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné (le « gagnant ») doit :

- a. avoir respecté et continuer de respecter le règlement du concours;
- b. répondre correctement à une question d'aptitude mathématique, sans aide et en un temps limité;
- c. remplir et retourner à QuadReal, dans les sept jours suivant la réception, un formulaire standard de déclaration, d'indemnisation et de décharge (la « décharge ») signé confirmant sa compréhension et son respect du règlement du concours et son acceptation du prix tel qu'attribué, fournissant une décharge satisfaisante pour QuadReal et libérant de façon satisfaisante les partenaires du concours et leurs entités respectives de toute responsabilité découlant du concours, notamment en lien avec la sélection du gagnant, l'administration du concours et l'acceptation ou l'utilisation du prix tel qu'attribué.

Si le participant sélectionné ne peut être joint avant la date de contact pour quelque raison que ce soit, notamment parce qu'il n'a pas fourni un compte de média social valide ou joignable, ou s'il est incapable de répondre à la question réglementaire ou ne remplit pas toutes les conditions du concours, les commanditaires du concours, à leur seule discrétion, peuvent procéder à un autre tirage au sort pour sélectionner un autre participant parmi tous les autres formulaires de participation admissibles reçus conformément au règlement du concours. QuadReal tentera de communiquer avec le nouveau

participant sélectionné dans les trois jours ouvrables suivant le tirage au sort, et ce, dans les mêmes conditions que celles énoncées aux présentes. Aucune communication n'est échangée avec les participants, sauf avec le participant sélectionné.

7. Consentement et autorisation

En participant au concours, le gagnant consent à l'utilisation de son nom, de sa ville de résidence, de sa photographie, de ses déclarations et/ou de ses représentations, sans autorisation ni rémunération supplémentaire, sauf si la loi l'interdit, dans toute publicité ou annonce dans tout média dans le monde, à perpétuité, réalisée par les partenaires du concours et/ou leurs agences et sociétés affiliées ou mandataires ou en leur nom.

8. Généralités

- a. Tous les formulaires de participation deviennent la propriété de QuadReal.
- b. Tout formulaire de participation incomplet, illisible, endommagé, irrégulier ou qui contient de fausses informations est invalide.
- c. QuadReal se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin, de clôturer, de suspendre, de rétablir ou de modifier, en tout ou en partie, le concours à tout moment et sans préavis, pour quelque raison que ce soit.
- d. En prenant part au concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement, qui peut être modifié; le cas échéant, les modifications seront affichées sur la présente page Web.
- e. Bien qu'il puisse être communiqué, promu ou administré par un média social ou un service ou site de réseautage social tiers (chacun un « service tiers »), le concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par un service tiers ni associé à un service tiers; les questions, commentaires ou plaintes concernant le concours doivent être adressés à QuadReal et non à un service tiers.
- f. En prenant part au concours, les participants libèrent automatiquement chacun des renoncataires (définis à la section 9) et toute autre personne ou entité liée de quelque façon au concours de toute responsabilité découlant de quelque manière que ce soit du concours, notamment la sélection du gagnant, l'administration du concours et l'acceptation ou l'utilisation du prix tel qu'attribué.
- g. Toutes les décisions prises par QuadReal concernant tous les aspects du concours sont définitives et exécutoires à tous égards. Par ailleurs, les participants acceptent de se conformer à toutes ses instructions et décisions. En cas de litige concernant l'interprétation du présent règlement ou toute décision rendue par QuadReal, la décision ou l'interprétation de QuadReal prévaudra.
- h. Toute tentative visant à falsifier le processus de participation, à interférer avec le concours ou le règlement du concours, à endommager délibérément tout site Web ou à nuire à l'administration, à la sécurité ou au fonctionnement légitime du concours peut constituer une violation des lois pénales et civiles; le cas échéant, les partenaires du concours se réservent le droit de demander des dommages-intérêts ou d'autres mesures de réparation ou les deux aux coupables dans toute la mesure permise par la loi, ce qui peut inclure l'interdiction de participation ou la disqualification pour ce concours et de futurs concours.
- i. Les renoncataires ne sont responsables ni des problèmes techniques, ni des défaillances des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques, des serveurs, des fournisseurs, du matériel informatique, des logiciels, ni des connexions réseau perdues ou non disponibles, ni des transmissions informatiques défaillantes, incomplètes, brouillées ou retardées, ni de toute combinaison de ces éléments. Ils ne sont pas non plus responsables des dommages causés à un système informatique par suite de la consultation du site, de la participation au concours ou de téléchargements dans le cadre du concours.
- j. Les partenaires du concours n'assument aucune responsabilité dans les cas où l'incapacité de tenir le concours résulte de tout événement échappant à leur contrôle raisonnable, notamment les cas de force majeure, les grèves, lock-out et autres conflits de travail, les guerres, les actes de terrorisme et

les virus, vers et bogues informatiques corrompant la sécurité, l'intégrité des données ou la bonne administration du concours.

9. Non-responsabilité des renonciataires

a) Ni les partenaires du concours, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs associés, administrateurs, directeurs, employés, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs, ni les services tiers (collectivement les « renonciataires ») ne sont responsables des négligences, réclamations, coûts, responsabilités, blessures, décès, pertes de biens et autres dommages touchant les participants ou le gagnant en lien avec l'acceptation, l'échange, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix ou leur participation au concours. Le gagnant assume toute responsabilité pour les blessures subies ou dommages causés, ou prétendument causés, par la participation au concours ou l'utilisation ou l'échange du prix, notamment les maladies, réactions allergiques et autres troubles de santé.

b) Les renonciataires ne sont pas responsables des formulaires de participation non reçus ou considérés comme non admissibles en raison d'informations incomplètes, inexactes, peu claires ou indéchiffrables, de connexions réseau défaillantes ou interrompues ou d'autres problèmes mécaniques ou techniques, quelle qu'en soit la cause (y compris le mauvais fonctionnement d'un système ou une défaillance technique). Ils ne sont pas non plus responsables des formulaires de participation perdus, volés, retardés, endommagés ou mal acheminés, ni des défaillances, interruptions, retards, erreurs ou omissions du site ou des sites Web de QuadReal ou de leurs fonctions pendant le concours, ni des problèmes liés à ces sites, notamment le mauvais fonctionnement mécanique ou technique ou le mauvais état des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique et des logiciels, pour la non-réception de tout courrier électronique, pour le non-traitement d'une participation par QuadReal pour quelque raison que ce soit, pour des dommages à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne ou pour des atteintes à la vie privée pour toute raison indépendante de la volonté des renonciataires, y compris l'ingérence de pirates informatiques.

10. Confidentialité

En soumettant des renseignements personnels dans le formulaire de participation, les participants consentent à ce que QuadReal les collecte, les utilise, les conserve et les divulgue aux fins de l'administration du concours et aux fins décrites dans sa politique de confidentialité au [Politique de confidentialité : QuadReal Property Group | QuadReal]. Ils peuvent accéder à leurs renseignements personnels et en obtenir une copie sur demande écrite adressée au responsable de la protection de la vie privée de QuadReal à privacy@quadreal.com.

Les renseignements personnels soumis dans les formulaires de participation deviennent la propriété de QuadReal, qui peut les divulguer a) à un tiers conformément au règlement du concours, avec le consentement du participant ou comme autrement permis ou requis par la loi et b) à toute partie intéressée, comme un renonciataire, conformément à la décharge définie aux présentes ou à toute décharge ou autre documentation signée conformément au règlement du concours.

11. Droit applicable et règlement des litiges

Chaque concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est invalide en dehors du Canada et là où la loi l'interdit. Les enjeux et questions concernant la rédaction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement, ou les droits et obligations des participants et des partenaires du concours dans le cadre de chaque concours, sont régis et interprétés conformément aux lois de la province du Québec et aux lois fédérales du Canada applicables, sans égard au choix de la loi applicable ou aux règles ou dispositions relatives aux conflits de lois. Les participants acceptent que les litiges, réclamations et causes d'action découlant de tout concours ou de tout prix attribué ou s'y rapportant seront résolus individuellement, sans recours à une forme quelconque de recours collectif, et exclusivement par les tribunaux de la province du Québec.

12. Divisibilité

Si une disposition du présent règlement ou son application à une personne ou à une circonstance est, dans une certaine mesure, invalide ou inapplicable, le reste du règlement ou de l'application de ladite disposition à des personnes ou à des circonstances autres que celles pour lesquelles elle est jugée invalide ou inapplicable n'en sera pas compromis, et chaque disposition du règlement sera valide et appliquée dans toute la mesure permise par la loi et indépendante de toute autre disposition du règlement.

13. Gagnant

Pour obtenir une copie papier des résultats du concours, envoyer par courrier une enveloppe-réponse affranchie dans les sept (7) jours suivant la fin du concours à Groupe immobilier QuadReal Société en commandite, 9187 boulevard de l'Acadie, Montreal QC H4N 3K1, Attn : [nom du responsable].